

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°6 du mardi 11/06/2019 à 12h15  
(6220)

## PROCES-VERBAL N°6

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Présent(es) en séance :      | <p><u>Corps professoral</u> : Patrick Badillo ; Frédéric Giraud.<br/> <u>Corps du CER</u> : Aline Acevedo ; Marlyse Debergh ; Davy-Kim Lascombes.<br/> <u>Corps du PAT</u> : Blaise Dupuis.<br/> <u>Corps des étudiants</u> : Louis Megroz ; Johanna Yakoubian (présidente).</p>            |
| Excusé(es) / Absent(es) :    | <p><u>Corps professoral</u> : Rémi Baudoui ; Luisa Gagliardi ; Simon Hug. Anne Sgard.<br/> <u>Corps du CER</u> : Pablo de Roulet (procuration à M. Lascombes).<br/> <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau.<br/> <u>Corps des étudiants</u> : Matthieu Debief ; Leonhard Unterlerchner.</p> |
| Sont également présent(es) : | <p><u>Corps professoral</u> : Cornelia Hummel.<br/> <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera.<br/> <u>CER/CAE</u> : Gaëtan Clavien ; Mathieu Petite.<br/> <u>Assistante de l'administratrice</u> : Lara Broi.</p>   |
| Procès-verbal assuré par:    | Lara Broi.  |
| Information sur la séance :  | Début de la séance 12h15, fin 14h10   |

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Communications du décanat
4. Modification de la composition du comité scientifique du doctorat mention Aménagement et urbanisme
5. Modification de la composition du comité scientifique du doctorat mention démographie
6. Modification de la composition du comité scientifique du du Master in Innovation, Human Development and Sustainability (IHDS)
7. Directives aux enseignant.e.s pour les examens
8. Rapport de la commission de planification 2019-2024
9. Adoption des plans d'études des Bachelor, Master et certificats
10. Adoption des règlements d'études du Bachelor
11. Adoption des règlements d'études du Master
12. Adoption des règlements d'études de la Maîtrise universitaire en développement territorial
13. Modification du certificat de formation continue « Développement durable : horizon 2030 »
14. Calendrier SA 2019 (dates des CP)
15. Composition du Conseil Participatif SA 2019
16. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 6 juin)
17. Divers

| N° | QUI                  | OBJET  | PROBLEMATIQUE  | DECISION proposée   | SUIVI |
|----|----------------------|--|--|---|-------|
| 1  | Conseil participatif | Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers    | <p>La présidente informe que dorénavant les ordres du jour seront disposés comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Adoption de l'ordre du jour et des divers</li> <li>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente</li> <li>3. Communications du décanat</li> <li>4. Modification des commissions et comités scientifiques</li> <li>5. Suivi des points de la séance précédente</li> <li>6. Nouveaux points</li> <li>7. Questions au décanat</li> <li>8. Divers</li> </ol>   | <b>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Un divers est annoncé.</b>   |       |
| 2  | Conseil participatif | Approbation du procès-verbal de la séance précédente |  | <b>Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.</b> |       |
| 3  | Conseil participatif | Communications du décanat                            | <p>Le doyen informe que contrairement aux professeurs Mary O'Sullivan et Pascal Sciarini, il ne participe pas aux séances de l'Assemblée de l'UNIGE, et obtient les informations de manière informelle. Il propose d'envisager d'inviter un membre de l'assemblée afin d'améliorer la communication entre l'assemblée et le CP.</p> <p>Dans le cadre de la politique du Rectorat en matière de durabilité/environnement, la Faculté a acheté des bouteilles en verre pour tous les collaborateurs. Des bouteilles supplémentaires peuvent être achetées et distribuées lors d'évènements. Il faut compter 17fr. par bouteille et 2 semaines d'attente.</p> <p>Afin de réduire les émissions de carbone, l'Université étudie la possibilité d'encourager les collaborateurs à moins se déplacer en avion notamment pour les voyages d'une durée inférieure à 4h et de favoriser les séances en vidéoconférence ; un document est en cours de préparation et sera diffusé en Faculté dès que possible.</p> <p>L'IGEDT a pris les devants en effectuant un recensement de tous les déplacements effectués ces deux dernières années par les collaborateurs de l'institut.</p> |   |       |

| N° | QUI     | OBJET   | PROBLEMATIQUE  | DECISION proposée                                      | SUIVI |
|----|---------|---|--|--|-------|
|    |         |   | <p>Le Rectorat a travaillé sur l'amélioration du management d'équipe des professeur-e-s. Depuis l'automne 2018, ils proposent une formation en management pour tous les nouveaux professeur-e-s. Pour les renouvellements ou les procédures de promotions, le décanat sera appelé à s'exprimer sur les capacités de management de la personne.</p> <p>La Fête de la faculté aura lieu le 17 décembre après le collège de professeurs, avec un programme plus allégé.</p> |  |       |
| 4  | Décanat | Modification de la composition du comité scientifique du doctorat mention Aménagement et urbanisme                            | <p><b>Mme Giovanna DI MARZO</b><br/> <b>M. Nicola CANTOREGGI</b><br/> <b>M. Sandro CATTACIN</b><br/> <b>Mme Armelle CHOPLIN</b><br/> <b>Mme Luisa GAGLIARDI retrait pour cause de démission</b><br/> M. Frédéric GIRAUT<br/> M. Laurent MATTHEY, directeur<br/> Mme Anne SGARD<br/> CAE : Nicole EFRANCEY-DAO<br/> CER : A proposer par le CP<br/> ETU : Thierry MAEDER</p>  | <b>Cette modification est approuvée à l'unanimité.</b> |       |
| 5  | Décanat | Modification de la composition du comité scientifique du doctorat mention démographie   | <p>Mme Clémentine ROSSIER<br/> M. Philippe WANNER<br/> M. Eric WIDMER<br/> CAE: M. Mathieu PETITE<br/> CER: <b>Jonathan ZUFFEREY remplacé par Mme Sarah Ludwig-Dehm</b><br/> ETU: <b>Aurélie PONT</b></p>  | <b>Cette modification est approuvée à l'unanimité.</b> |       |
| 6  | Décanat | Modification de la composition du comité scientifique du du Master in Innovation, Human Development and Sustainability (IHDS) | <p>M. Bernard Debarbieux (SdS), directeur<br/> M. François Grey (CU et GTII)<br/> M. Anthony Lehmann (Sciences et ISE)<br/> Mme Jaya Krishnakumar (GSEM)<br/> M. Nicolas Levrat (Droit et GSI)<br/> M. Jörg Balsiger (SdS et ISE)<br/> Mme Marlyne Sahakian (SdS et ISE)<br/> <b>Mme Costanza Bonadonna, Sciences</b></p>  | <b>Cette modification est approuvée à l'unanimité.</b> |       |

| N° | QUI     | OBJET   | PROBLEMATIQUE   | DECISION proposée  | SUIVI |
|----|---------|---|---|--|-------|
|    |         |   | <p>Partners with IGOs<br/> M. Pascal Peduzzi (UN Environment - GRID Geneva)<br/> M. Daniele Gerundino (ex-ISO)</p> <p>CER : M. Thomas Maillart (GSEM)<br/> CER : M. Julien Forbat (GSEM)<br/> ETU: Mme Alexandra Mackey<br/> CAE: M. Mathieu Petite (SDS)</p> <p>Membre invitée /Mme Susana Perdiz (Rectorat)</p>   |  |       |
| 7  | Décanat | Directives aux enseignant.e.s pour les examens                  | <p>Pour la session de janvier / février 2020, il est proposé une harmonisation des documents pour en faire un seul.<br/> Les étudiants sont à priori d'accord avec ces ajustements, mais la votation est reportée à la rentrée, une fois que ce point sera discuté au collège des professeurs.</p>  | <b>Le point est reporté à la prochaine séance du conseil participatif</b>                                      |       |
| 8  | Décanat | Rapport de la commission de planification STRATEGIQUE 2019-2023 | <p>"La commission de planification de la faculté des Sciences de la Société preste à la fois comme commission de planification stratégique, pour dessiner les orientations générales à donner au corps professoral de la Faculté, et comme commission de planification spécifique pour préciser les modalités spécifiques de pourvue de chacun des postes de rang professoral. Pour cette seconde mission, elle s'est entourée des directeurs-trices de subdivision et/ou des directeurs-trices de centres interfacultaires, selon les cas."</p> <p>La commission a travaillé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la repourvue des postes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Succession Levy : Images et imaginaires géographiques</li> <li>o Successions Gagliardi et Couttenier : économie politique</li> <li>o Succession Parini : questions de genre et des sexualités</li> <li>o Succession Schwok (GSI) : Politiques européennes</li> <li>o Succession Baudoui (ISE) : Aménagement urbain et transition écologique</li> <li>o Succession Pontusson : politiques comparées</li> <li>o Succession Badillo : communication d'intérêt public (50 %)</li> </ul> </li> </ul> | <b>Cette modification, avec l'amendement demandé en séance, est approuvée à l'unanimité avec 1 abstention.</b> |       |

| N° | QUI     | OBJET   | PROBLEMATIQUE   | DECISION proposée  | SUIVI |
|----|---------|---|---|--|-------|
|    |         |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- la stabilisation du poste :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Péclard : ouverture d'un concours</li> </ul> </li> <li>- la COB4 Numérique: Socio-anthropologie du numérique</li> <li>- la COB4 Durabilité: Hydropolitique/gouvernance de l'eau (water Hub et IHDS)</li> <li>- la COB4 Innovation pédagogique: CER</li> </ul> <p>Blaise Dupuis suggère de supprimer "récente" page 2, en lien avec la sociologie visuelle</p>   |  |       |
| 9  | Décanat | Adoption des plans d'études des Bachelor, Master et certificats |   | <b>Le plans d'études des Bachelor, Master et certificats a été adopté à l'unanimité avec des modifications mineures.</b> |       |
| 10 | Décanat | Adoption des règlements d'études du Bachelor                    | <p>Les modifications du règlement du Baccalauréat universitaire ont trait aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la demande du service des Affaires juridiques, un nouvel article 8 bis est créé. Il s'agit d'un article général sur le comportement des étudiants suite à des cas concrets où le fait d'avoir ce genre d'article dans les Règlements d'études aurait rendu service. Il n'y a rien de nouveau car le contenu de cet article découle du Statut mais les étudiants auront ainsi leur attention directement attirée par cet article s'il figure dans les règlements d'études.</li> <li>- Modifications de l'article 17 alinéa 1: remplacement du terme « examen» par «évaluation», plus large; la tournure actuelle de la phrase pouvant laisser sous- entendre que tous les enseignements ne font pas l'objet d'évaluations, ce qui n'est pas le cas, «faisant» a été remplacé par «font» dans « font l'objet d'évaluations ».</li> </ul> | <b>Le règlements d'études du Bachelor a été adopté à l'unanimité</b>   |       |

| N° | QUI     | OBJET                                      | PROBLEMATIQUE  | DECISION proposée   | SUIVI |
|----|---------|--|--|---|-------|
|    |         |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de l'article 32 portant sur l'entrée en vigueur, le champ d'application et les dispositions transitoires. Comme les étudiants ayant commencé sous l'ancienne Faculté des SES ont tous terminé leur baccalauréat universitaire, que la très grande majorité des étudiants ayant commencé en septembre 2014 ont aussi terminé et que ceux qui restent ne sont plus concernés par les règles de transition, cet article a été modifié en conséquence.</li> </ul>  |   |       |
| 11 | Décanat | Adoption des règlements d'études du Master | <p>Les modifications du règlement de la Maîtrise universitaire ont trait aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression à l'article 2 alinéa 2 de la Maîtrise universitaire en développement territorial, celle-ci étant devenue conjointe et disposant de son propre règlement d'études.</li> <li>- A la demande du service des Affaires juridiques, une clause générale de refus d'admission a été rajoutée à l'article 6, alinéa 2. Il s'agit des cas d'étudiants ayant été éliminé d'une autre Faculté, Université ou Haute école pour motifs disciplinaires graves.</li> <li>- Modification de l'article 6 alinéa 4 : les maîtrises universitaires consécutives sont précisées à l'article 2 du Règlement d'études.</li> <li>- A la demande du service des Affaires juridiques, un nouvel article 7 bis est créé. Il s'agit d'un article général sur le comportement des étudiants suite à des cas concrets où le fait d'avoir ce genre d'article dans les RE aurait rendu service. Il n'y a rien de nouveau car le contenu de cet article découle du Statut mais les étudiants auront ainsi leur attention directement attirée par cet article s'il figure dans les règlements d'études.</li> <li>- Remplacement de « du nouveau rapport de stage ou du mémoire » par « du nouveau mémoire de stage ou du nouveau mémoire de maîtrise » et de « programme d'études » par « Plans d'études ou les directives » dans l'article 11 alinéa 6.</li> </ul> | <p><b>Le règlements d'études du Master a été adopté à l'unanimité</b></p> |       |

| N° | QUI     | OBJET  | PROBLEMATIQUE  | DECISION proposée  | SUIVI |
|----|---------|--|--|--|-------|
|    |         |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifications de l'article 14 alinéa 1 : remplacement du terme « examen » par « évaluation », plus large ; la tournure actuelle de la phrase pouvant laisser sous-entendre que tous les enseignements ne font pas l'objet d'évaluations, ce qui n'est pas le cas, « faisant » a été remplacé par « font » dans « font l'objet d'évaluations ».</li> <li>- Remplacement de « programmes » d'études par « Plans » d'études dans l'article 18 alinéa 2.</li> <li>- Remplacement de « Programmes d'Etudes pour le dépôt de son mémoire » par « Plan d'études et/ou les directives propres à chaque Maîtrise universitaire pour le dépôt de son mémoire de stage ou de son mémoire de maîtrise » dans l'article 22 alinéa 1 lettre g.</li> <li>- Adaptation de l'article 26 portant sur l'entrée en vigueur, le champ d'application et les dispositions transitoires.</li> </ul>   |  |       |
| 12 | Décanat | Adoption des règlements d'études de la Maîtrise universitaire en développement territorial | <p>Le Master conjoint HES-SO/UNIGE en développement territorial (ci-après MDT conjoint) réalise cet objectif fixé par la Convention signée en 2014 par le rectorat. Il remplace l'actuel master en développement territorial.</p> <p>Le MDT conjoint est régi par une convention et un règlement spécifique permettant de respecter les règles en vigueur tant à la HES-SO qu'à l'Université de Genève (Faculté SDS). Un comité scientifique paritaire (composé des responsables d'orientations de la formation) assume la responsabilité académique du programme.</p> <p>La formation se décline en six orientations réparties entre les deux Hautes écoles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement régional (UNIGE) – <i>nouvelle orientation</i></li> <li>- Développement territorial des Suds (UNIGE)</li> <li>- Urbanisme de projet (UNIGE) – <i>anciennement appelé « Urbanisme et aménagement »</i></li> <li>- Ingénierie géomatique (HES-SO)</li> <li>- Architecture du paysage (HES-SO)</li> <li>- Urbanisme opérationnel (HES-SO)</li> </ul> | <b>Le règlements d'études de la Maîtrise universitaire en développement territorial a été adopté à l'unanimité</b> |       |

| N° | QUI                  | OBJET   | PROBLEMATIQUE  | DECISION proposée  | SUIVI |
|----|----------------------|---|--|--|-------|
|    |                      |   | <p>Le passage de mentions à orientations se justifie par le fait que les admissions aux orientations HES-SO et UNIGE sont deux procédures distinctes répondant aux critères respectifs de l'institution partenaire concernée. L'immatriculation est effectuée par l'instance compétente de l'institution partenaire concernée. Lors de l'immatriculation, l'étudiant-e doit choisir une orientation qui figurera sur son diplôme.</p> <p>Il est demandé de reformuler le texte en langage épïcène.</p>       |  |       |
| 13 | Décanat              | Modification du certificat de formation continue « Développement durable : horizon 2030 » | Les modifications proposées concernent deux dimensions : d'une part l'intégration plus explicite de la thématique de la "grande transformation" telle qu'actuellement discutée dans le cadre du développement durable, d'autre part une augmentation du temps en présentiel afin de s'aligner avec les normes relatives au chèque annuel de formation.   | <b>Cette modification est approuvée à l'unanimité avec 2 abstentions</b> |       |
| 14 | Conseil participatif | Calendrier SA 2019 (dates des CP)   | <p>Les prochaines séances du collège des professeurs auront lieu le:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mardi 17 septembre</li> <li>- Mardi 15 octobre</li> <li>- Mardi 12 novembre</li> <li>- Mardi 17 décembre</li> </ul> <p>La prochaine séance du CP aura lieu le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vendredi 4 octobre à 12h15</li> </ul> <p>Les autres dates seront fixées par la suite</p>  |  |       |
| 15 | Conseil participatif | Composition du Conseil Participatif SA 2019   | <p>Les membres sont invités à proposer les noms de potentiel-e-s candidat-e-s au CP et aussi le nom du/de la prochain-e président-e du Conseil.</p> <p>En cours :</p> <p>CER : Remplacement de Mme Marlyse Debergh par Mme Gwenaëlle Bhasin</p> <p>PROF : Remplacement de la prof. Mathilde Bourrier par la professeure Cornelia Hummel</p> <p>Remplacement de la prof. Anne Sgard par la professeure Armelle Choplin</p> <p>Il est rappelé que les professeur.e.s devront procéder aux remplacement des</p> | -  |       |

| N° | QUI                  | OBJET  | PROBLEMATIQUE  | DECISION proposée                                      | SUIVI |
|----|----------------------|--|--|--|-------|
|    |                      |  | professeur.e.s Couttenier et Gagliardi.  |  |       |
| 16 | Conseil participatif | Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 6 juin) | Aucune question n'a été soumise à l'Administratrice.   | -  |       |
| 17 | Conseil participatif | Divers   | <p>La grève des femmes aura lieu vendredi 14 juin 2019.<br/>Il n'y aura pas d'examens ni de séances ce jour.</p> <p>La participation à la Journée d'action ne comporte pas de retenue de salaire ; en revanche, la participation à la grève engendre une retenue sur salaire</p> <p>Il est demandé un vote de soutien aux revendications formulées lors de la journée d'action et de la grève.</p> | <b>Le vote de soutien est approuvée à l'unanimité.</b> |       |